

La commune reconnue en état de catastrophe naturelle

Alors que Besançon n'a pas réussi à l'obtenir, le village est reconnu en état de catastrophe naturelle pour les inondations du début d'année. A la mairie, on n'en revient toujours pas.

« **A**u village on a eu deux maisons inondées. On n'y croyait donc pas beaucoup en déposant notre demande en préfecture et on a vraiment été surpris de recevoir un avis favorable », assure Christian Vallet, maire de La Rivière-Drugeon. Sa commune est reconnue en état de catastrophe naturelle !

« On a vraiment été surpris de recevoir un avis favorable. »
Christian Vallet Maire de La Rivière-Drugeon

Le rapport hydrologique de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement se montre précis (voire limpide) sur le sujet et sur l'occurrence statistique du phénomène (durée de retour) : « La crue survenue du 4 au 7 janvier 2018 présente une durée de retour de 10 ans, supérieure au seuil minimum requis ».

Dernière grande crue en 1990

Et le même rapport conjugué à celui de Météo-France daté du 22 février confirme que « la crue et les précipitations survenues du 15 janvier au 5 février 2018 présentent une durée de retour de 10 ans, supérieur au seuil minimum requis ».

Rappelons que la durée de retour d'un événement extrême (inondations, crues, coulées de boue) est l'intervalle de temps moyen séparant deux réalisations de cet événement. Une histoire de statistiques, en somme, mais établies rigoureusement.

La dernière grande crue au pays



La Rivière-Drugeon sous les eaux au début du mois de janvier. Photo d'archives ER

restée remontait à 1990. Des inondations et des coulées de boue entre le 14 et le 17 février qui sont

restées dans toutes les mémoires. Cette fois, et Christian Vallet en est persuadé, « les travaux de reméan-

drement du Drugeon ont eu leur utilité, eux qui pourtant n'avaient point été réalisés dans ce but ! »